

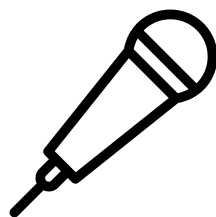
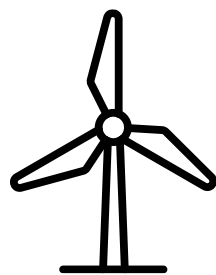


22 septembre 2026

Réunion d'information préalable (RIP)

Projet de création d'un parc éolien dans la commune de Leuze-en-Hainaut





Réunion d'information préalable

SPARK POWER
22/09/2026



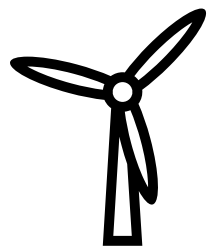
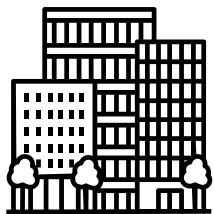
Cadrer

Animer

Permettre des échanges constructifs

Lydie Claire





QUI EST QUI ?

Présidence de la séance

COMMUNE

Hervé Cornillie - Bourgmestre

Porteur de projet

SPARK POWER

Sarah De Vriese - Développeuse de projet

Yvan Vaernewyck - Chef de projet

Geert Maris – Responsable Spark Power

Bureau désigné pour réaliser l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)

CSD INGÉNIEURS

Jean-Christophe Genis – Expert Senior

Nathalie Leroux – Cheffe de projet

TIMING

19H30 - 20H00

PRÉSENTATION DU PROJET & PRINCIPES
DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES SUR
L'ENVIRONNEMENT (EIE)

20H00 - 21H00

QUESTIONS / RÉPONSES



Pourquoi une réunion d'information préalable ?

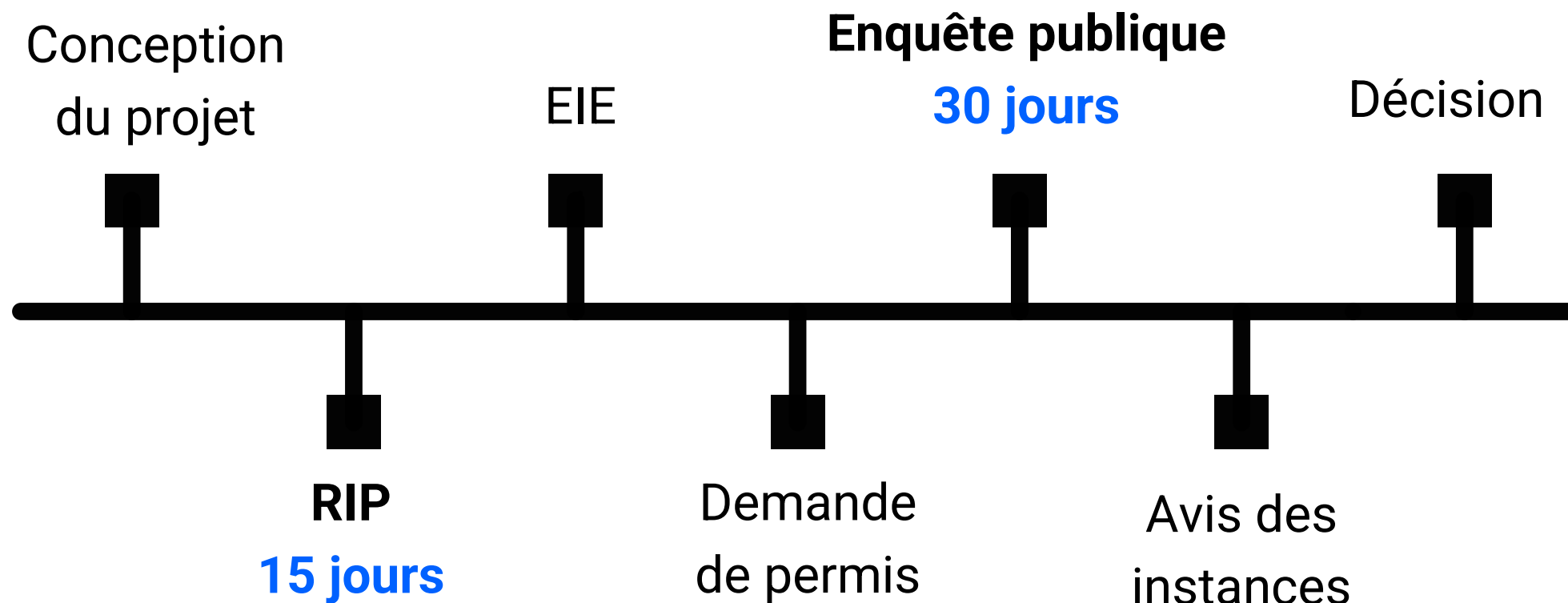
Permettre au demandeur
de présenter son projet au public

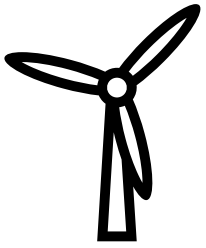


Permettre au public de

- s'informer
- émettre ses observations et suggestions
- présenter des alternatives techniques pouvant être raisonnablement envisagées par le demandeur
- mettre en évidence des points particuliers à aborder lors de la réalisation de l'EIE

Etapes de la procédure de permis





Exprimez-vous



Dans un délai de 15 jours
après la RIP

Toute personne peut adresser

- ses observations
- ses suggestions
- ses demandes de mise en évidence de points particuliers
- ou d'éventuelles alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées

Par écrit



AU COLLÈGE COMMUNAL DE LEUZE-EN-HAINAUT

En précisant son nom,
son adresse et le projet
concerné

Courrier postal

Service environnement – ZI de l'Europe 7
7900 Leuze-en-Hainaut

Email

environnement@leuze-en-hainaut.be

+ ADRESSER UNE COPIE **AU
PORTEUR DE PROJET** qui la
communiquera sans délai à
l'auteur de l'EIE

Courrier postal

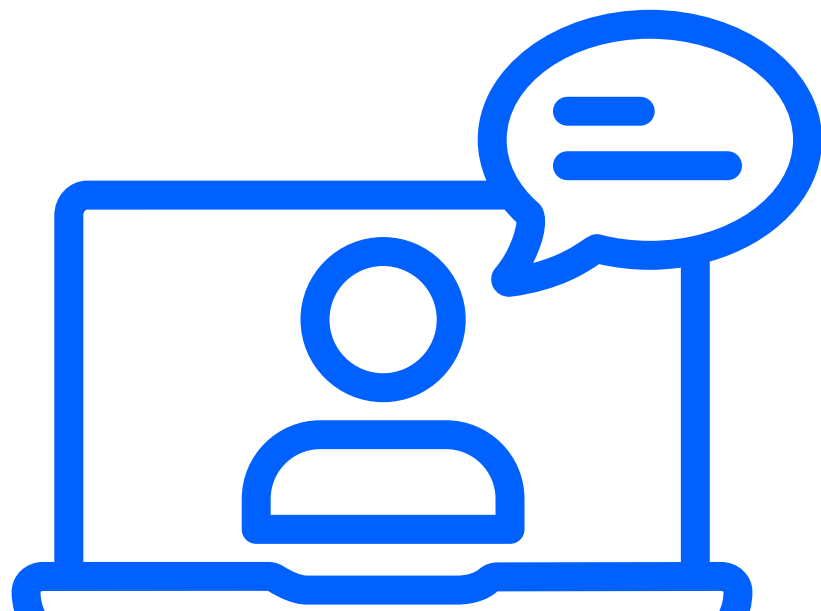
Spark Power
Yvan Vaernewyck
Brugsevaart 32
9030 Gand

Email

yvan.vaernewyck@sparkpower.eu



Informations officielles



Le PV de la réunion peut être
demandé auprès de
l'administration communale

A partir du 24/09/2026, la captation vidéo des
présentations du projet et de l'EIE ainsi que le fichier
sonore de l'ensemble de la RIP seront disponibles
pour une durée de 15 jours sur la page
<https://www.sparkpower.eu/fr/leuze-en-hainaut-zoning-extension/>



PLACE AUX PRÉSENTATIONS...



QUI SOMMES NOUS ? (1)

- ✓ Spark Power, une société **belge** créée fin 2023, active dans le développement des énergies renouvelables
- ✓ Une équipe **dynamique** de 13 collègues engagés et motivés
- ✓ Ancrage solide : soutenu par un investisseur **belge** Baltisse et ouvert à des initiatives coopératives
- ✓ Plus de **15 ans d'expérience** dans le développement des projets éoliens

QUI SOMMES NOUS ? (2)

**Depuis 2024,
nous avons déjà réalisé :**

- ✓ 3 permis obtenus
- ✓ 2 permis en attente de décision
- ✓ 1 permis en recours

Nous avons en développement :

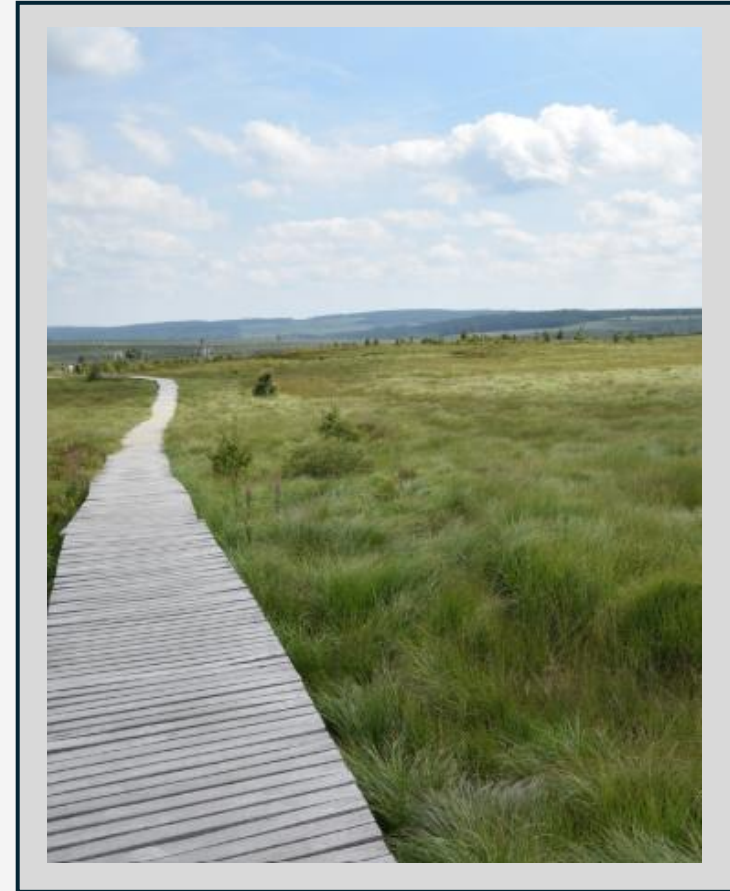
- ✓ Plus de 200 projets à des étapes différentes



NOS AMBITIONS DURABLES

L'instabilité géopolitique démontre la nécessité pour la Belgique de faire face à quatre enjeux :

- ✓ Un prix abordable
- ✓ Durabilité
- ✓ Sécurité de l'approvisionnement
- ✓ Indépendance énergétique



➡ Puissance Locale, Avenir Durable : Construisons Ensemble l'Indépendance Énergétique !

LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT WALLON

625 éoliennes existantes en
Wallonie (+36 éoliennes en 2025)



1661 MW installés dont
133 MW en 2025

200 MW/an



6200 GWh/an ou 2500 MW installés

Objectif 2030



Déclaration de politique régionale 2024-2029

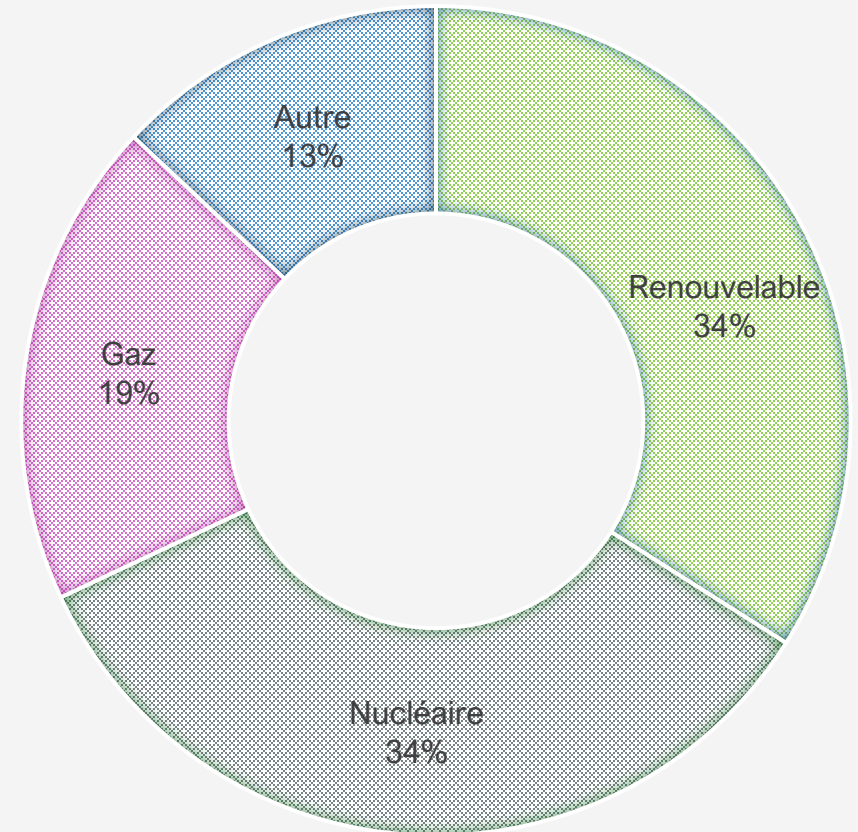
→ **La Région a réaffirmé ses ambitions énergétiques pour la Wallonie**

- (1) Rencontrer les objectifs européens (42,5% de renouvelables en 2030)
- (2) Maitriser la facture pour les ménages et les entreprises

MIX ELECTRIQUE

Le renouvelable a produit 34%
de notre mix électrique en 2025 !

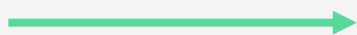
MIX ÉLECTRIQUE BELGIQUE 2025



QUELLES RÉPONSES AUX ENJEUX ?

L'instabilité géopolitique démontre l'urgence de renforcer notre autonomie énergétique avec nos ressources !

➤ Le vent



➤ Le soleil

➤ L'eau

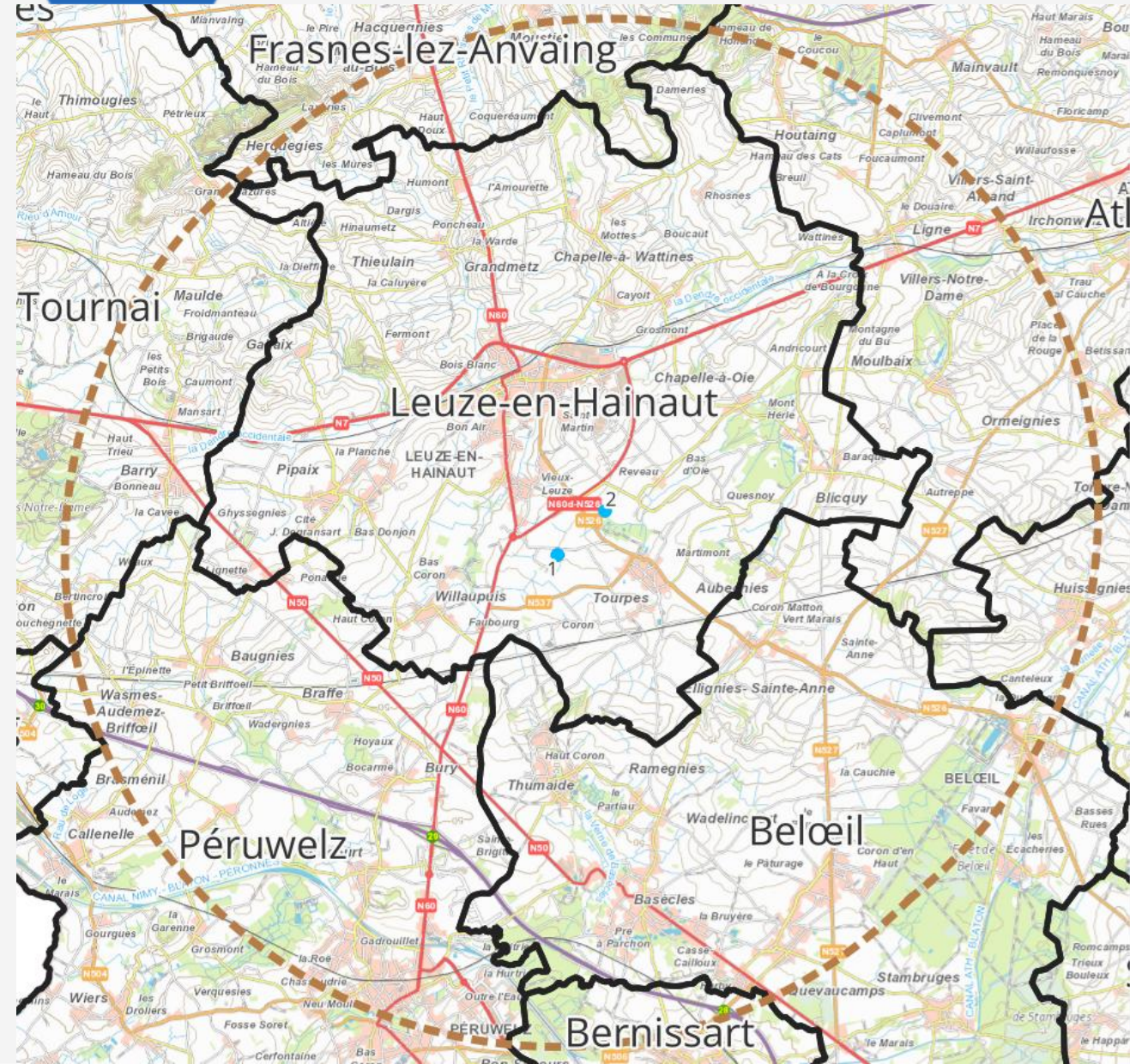


IMPLANTATION DU PROJET (1)

✓ Au sud de la N60d

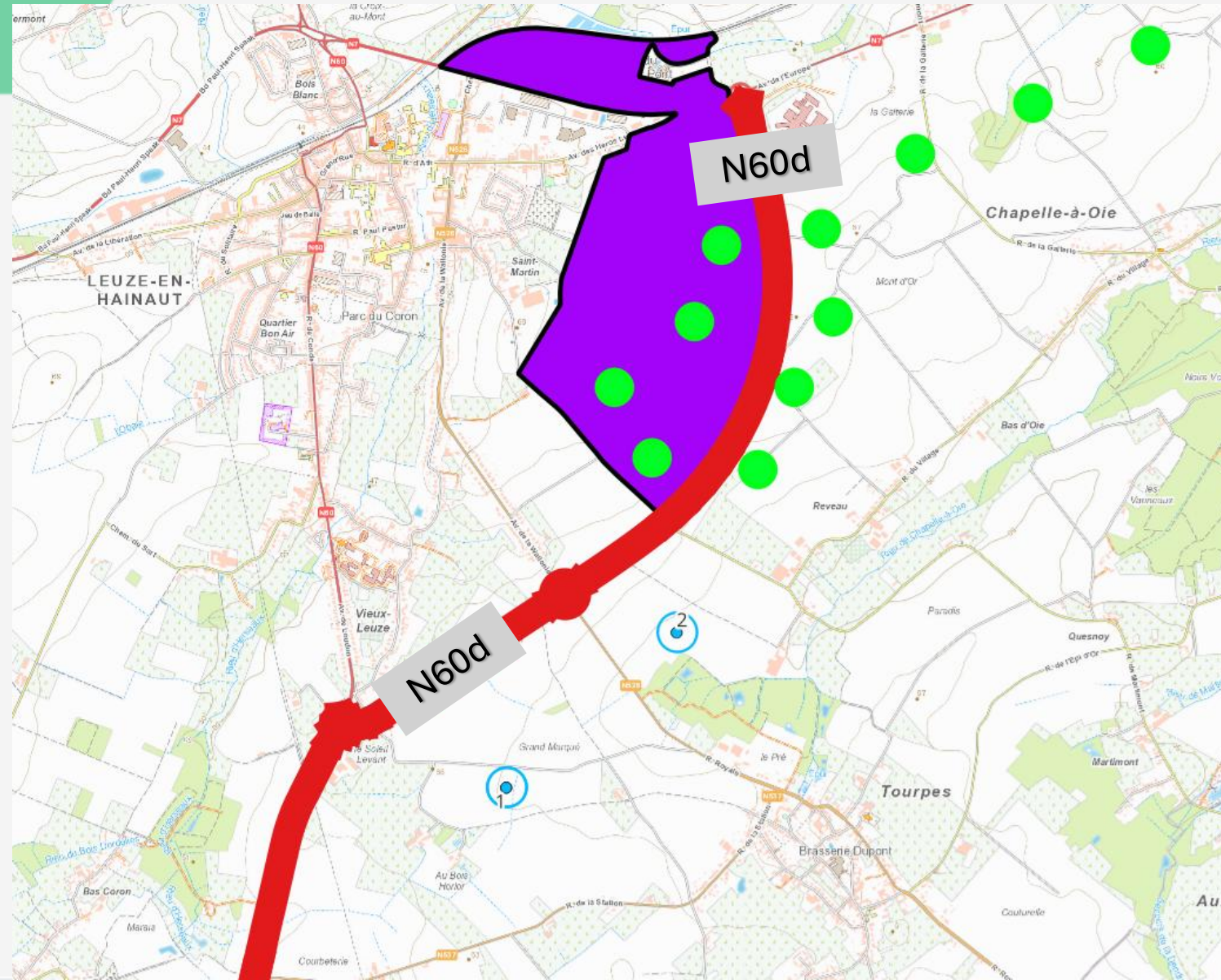
✓ En extension visuelle du parc éolien de Leuze Europe

✓ **8 Communes concernées** dans un rayon de 7,8 km : Leuze-en-Hainaut, Ath, Tournai, Frasnes-lez-Anvaings, Beloeil, Péruwelz, Chièvres et Bernissart



IMPLANTATION DU PROJET (2)

- ✓ Au sud de la N60d
- ✓ En extension visuelle du parc éolien de Leuze Europe

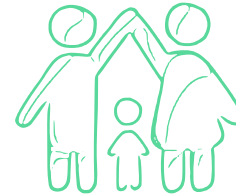


TYPES D'ÉOLIENNES (1)

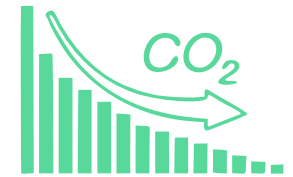
- **2 éoliennes** à l'étude sur terrains privés
- **236m** de hauteur en bout de pôle maximum
- **175m** de diamètre de rotor maximum
- Puissance unitaire max : **7,2 MW**



14,4 MW



**8500
Foyers**



**11 000 t CO₂/an
évités**

TYPES D'ÉOLIENNES (2)

- ✓ **Rendement énergétique supérieur** : les éoliennes standard captent davantage de vent et produisent plus d'énergies
- ✓ **Optimisation de l'espace** : moins d'éoliennes sont nécessaires pour produire la même quantité d'énergies.
- ✓ **Technologie mature** : Bridage sonore à la pointe et nuisances sonores plus faible

→ **Coût unitaire de l'électricité produite plus bas**



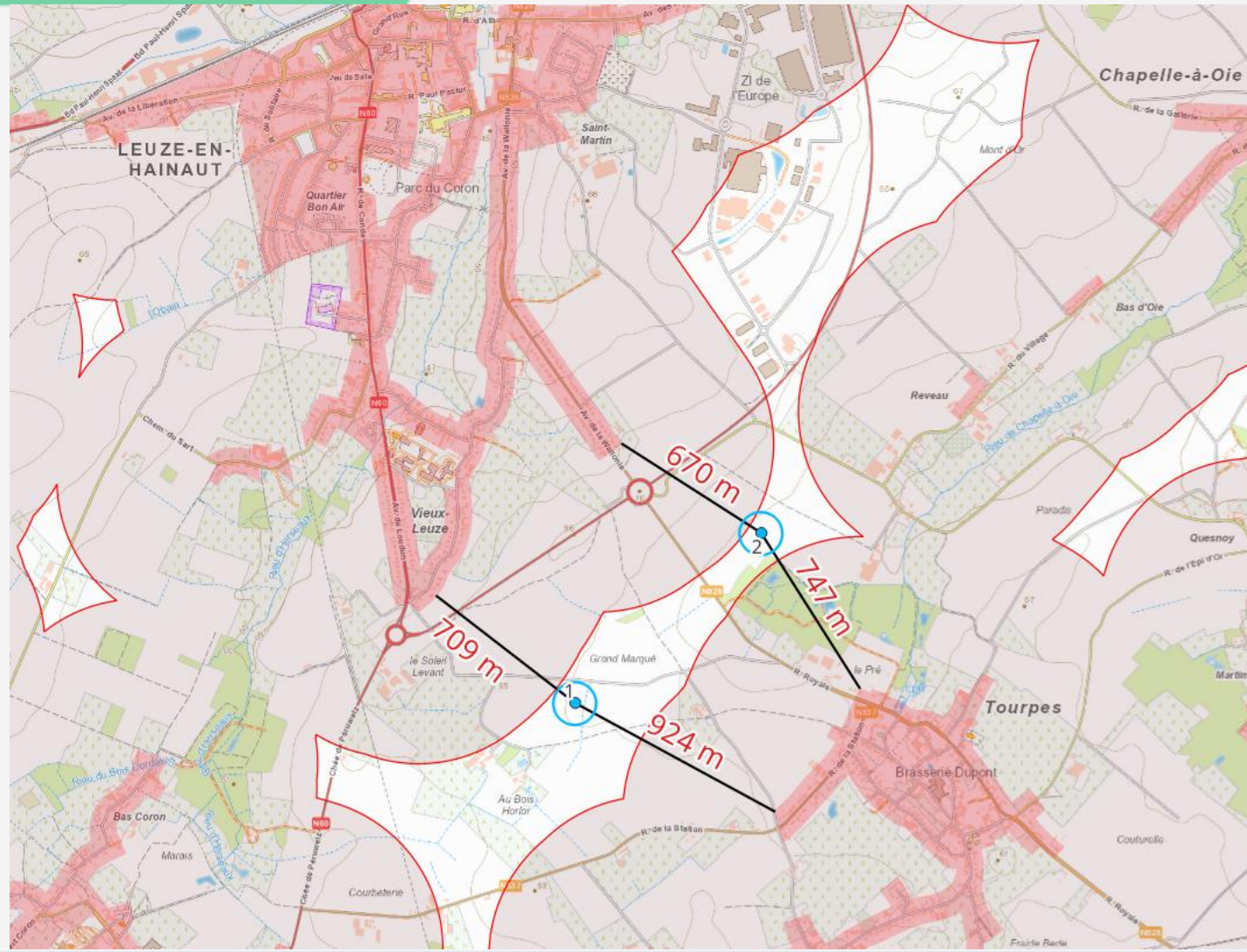
Volonté de la région d'utiliser les dernières technologies du marché !

POURQUOI CETTE IMPLANTATION? (1)

Les projets éoliens sont soumis à de nombreuses contraintes :

- **500 m des zones d'habitat + $0,5 * \text{la hauteur max de l'éolienne} = 618 \text{ m}$**

ZONE RÉSIDENTIELLE

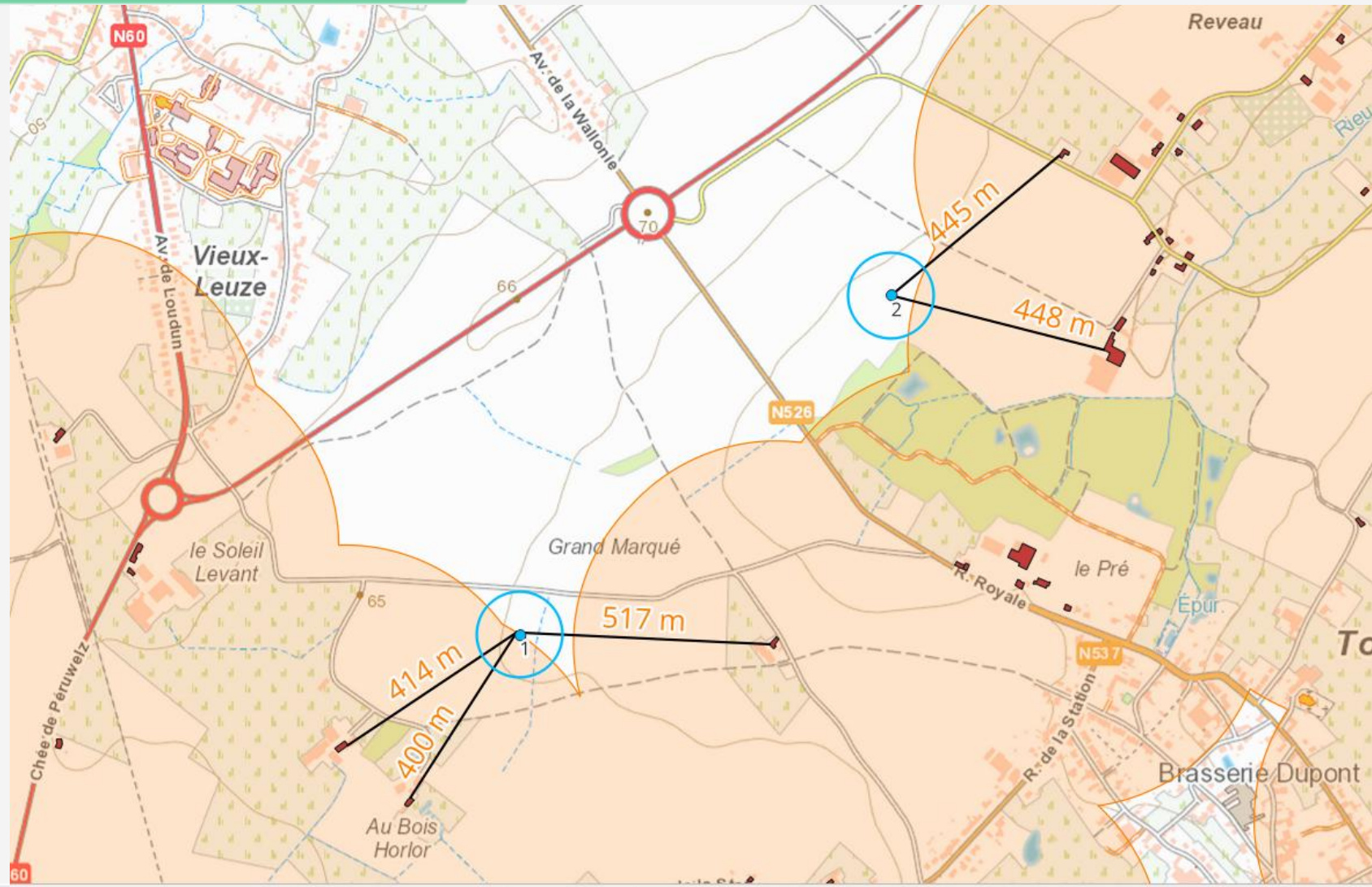


POURQUOI CETTE IMPLANTATION? (2)

Les projets éoliens sont soumis à de nombreuses contraintes :

- 500 m des zones d'habitat + $0,5 * \text{la hauteur max de l'éolienne}$ → 618 m
- **400 m des maisons isolées**

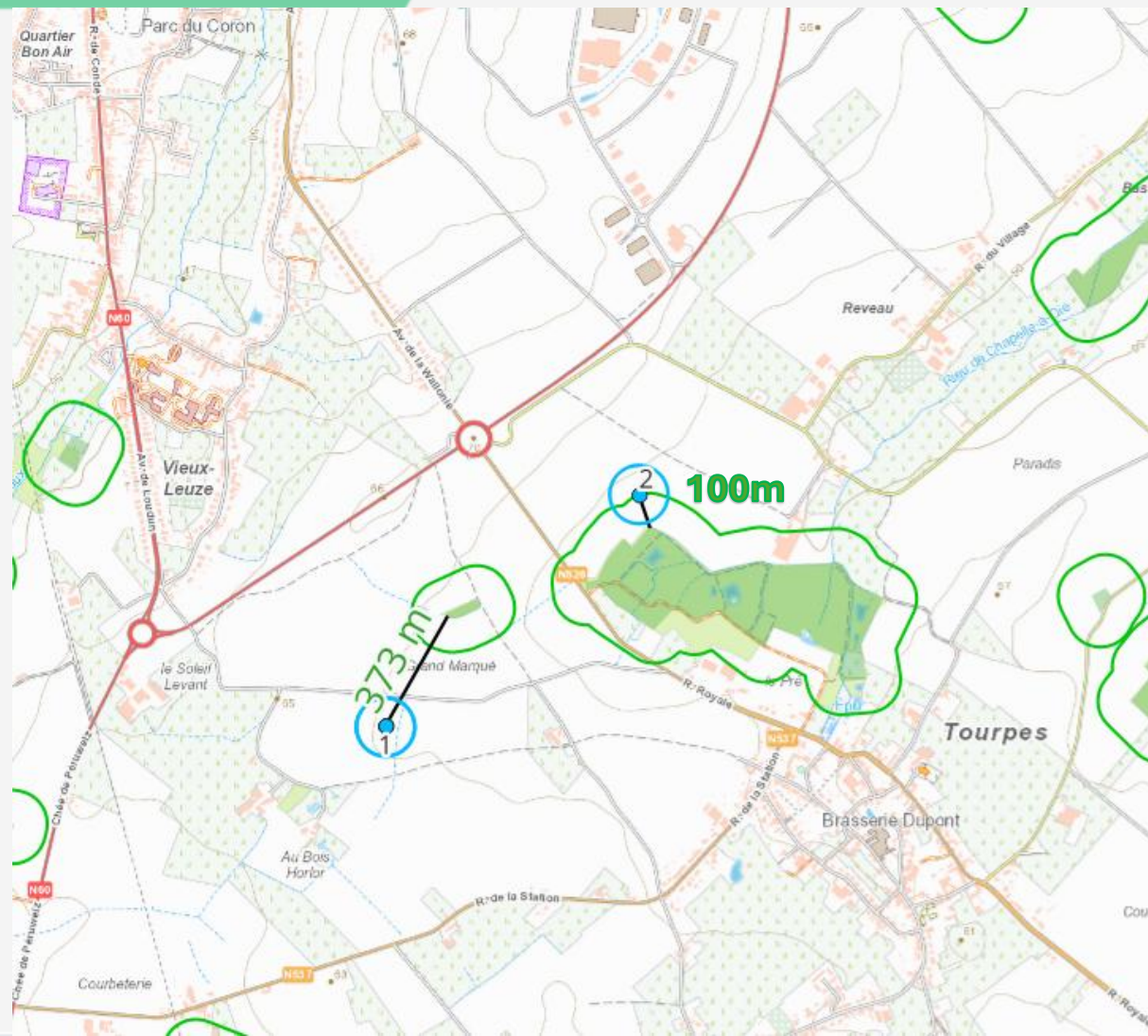
MAISON ISOLÉE



POURQUOI CETTE IMPLANTATION? (3)

Les projets éoliens sont soumis à de nombreuses contraintes :

- 500 m des zones d'habitats + $0,5 * \text{la hauteur max de l'éolienne}$ → 618 m
- 400 m des maisons isolées
- **100 m d'une lisère forestière**

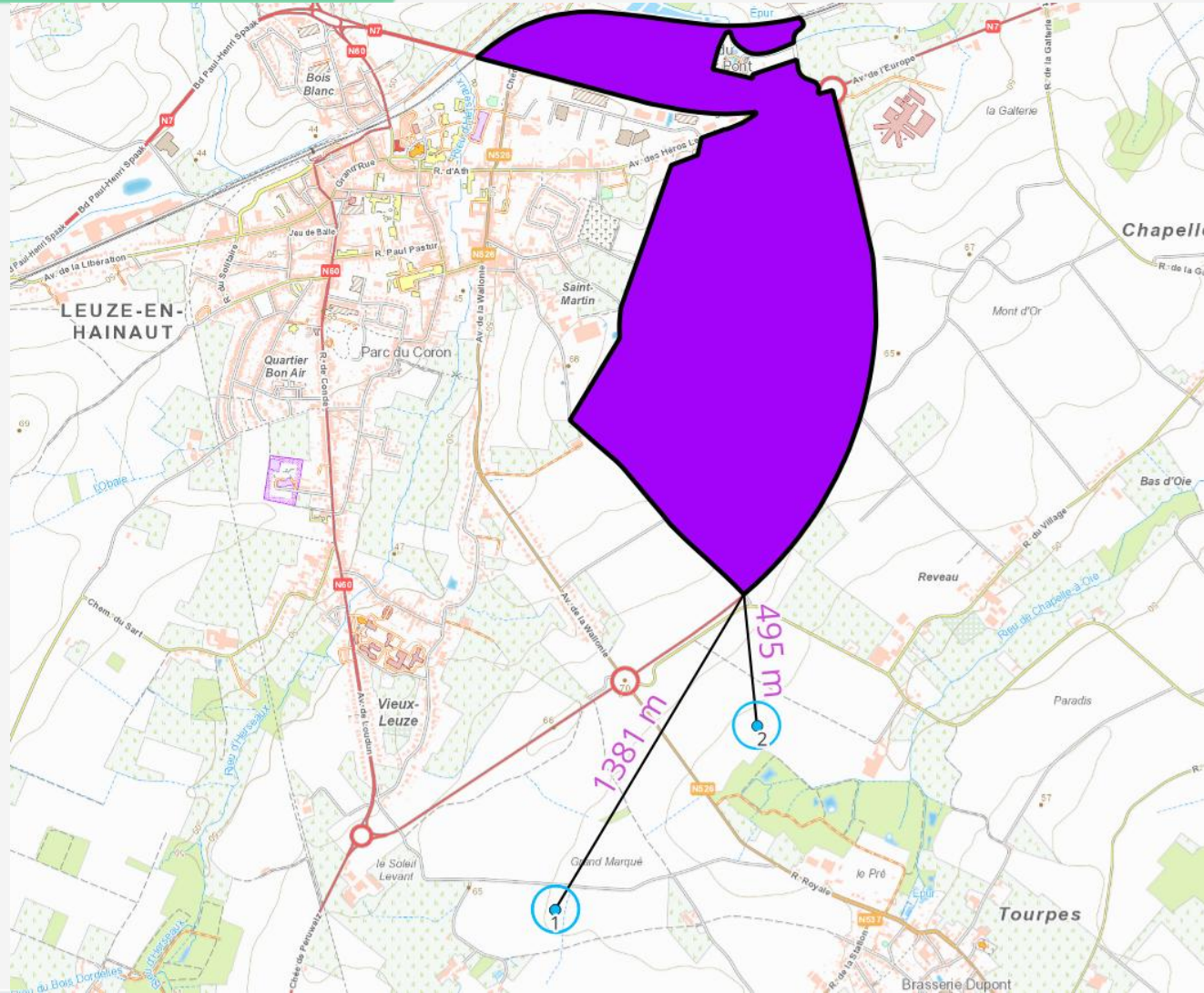


POURQUOI CETTE IMPLANTATION? (4)

Les projets éoliens sont soumis à de nombreuses contraintes :

- 500 m des zones d'habitat + $0,5 * \text{la hauteur max de l'éolienne}$ → 618 m
- 400 m des maisons isolées
- 100 m des bois
- **Moins de 1500 m d'une Zone d'Activité Économique**

ZONING DE LEUZE EUROPE



MÂT DE MESURE

- Mise en place d'un mât de mesure de 58m
 - Permet de mesurer en continue l'activité des chauves souris
 - Obligatoire lorsque on se situe entre 100 et 200 m d'une lisière forestière

COOPÉRATIVE



Rejoignez-nous pour construire un avenir plus vert grâce à
notre coopérative

Ouvert à une participation citoyenne !

Énergie locale, avenir durable :
Construire ensemble l'indépendance énergétique !

PARTICIPATION CITOYENNE ET PUBLIQUE

Article 83, alinéa 3, 1° du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement stipule que le demandeur ouvre la participation aux pouvoirs locaux via un appel à manifestation d'intérêt



Depuis le 1^{er} février 2025, un appel à manifestation d'intérêt à participer au projet doit être lancé à destination des pouvoirs locaux et des citoyens dans le cadre de l'organisation de la réunion d'information préalable

- Pour le **citoyen**, lancement de l'appel lors de la RIP
- Pour le **pouvoir public**, préalablement à la RIP



Une invitation à manifestation d'intérêt a été envoyée ce 09/07/2026 à la commune de Leuze-en-Hainaut et aux communes concernées mais les communes n'ont pas manifesté d'intérêt pour la participation au projet

PLANNING INDICATIF

1. 2026 – 1^{er} semestre de 2027 : **Etude d'incidences sur l'environnement**
2. 2^{ème} semestre 2027 :
 - **Dépôt du permis unique.** Les fonctionnaires ont 140 jours pour donner une réponse
 - **Enquête publique** → possibilité de consulter l'étude d'incidences sur l'environnement
3. 1^{er} semestre 2029 : **Construction** - 6 à 18 mois
4. **Exploitation** : 30 ans



Projet de Leuze

Étude d'incidences sur l'environnement

Réunion d'information préalable (RIP) – 22/09/2026

CSDINGENIEURS 
INGÉNIEUX PAR NATURE

Pourquoi une étude d'incidences sur l'environnement ?

- Puissance électrique totale ≥ 3 MW $\rightarrow$ étude d'incidences imposée par la législation
- Procédure de demande de permis unique régie par le « **Code de l'Environnement** » et le « **Code du Développement Territorial** » (CoDT)
- Étude d'incidences = annexe à la demande de permis unique

Qu'est-ce qu'une étude d'incidences sur l'environnement ?

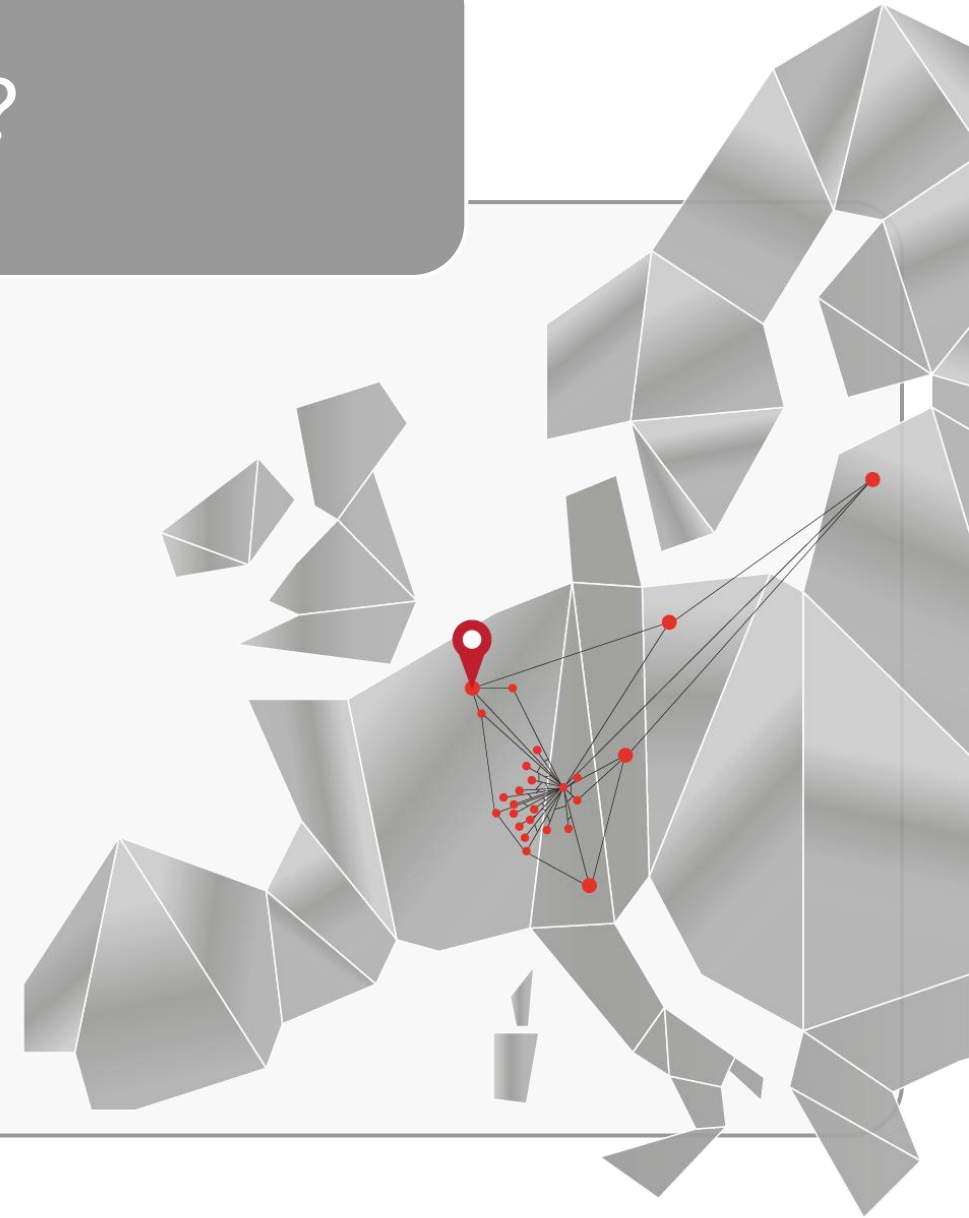
- C'est un outil :
 - d'orientation pour le **demandeur**
 - d'aide à la décision pour les **autorités**
 - d'information pour le **public**
- Réalisé par un bureau **agréé** par la Région wallonne
 - Indépendance
 - Compétences
 - Expérience



Qui est CSD Ingénieurs Conseils ?

■ Groupe européen d'ingénierie:

- Équipe pluridisciplinaire
> 1000 collaborateurs dont 80 en Belgique
- 50 années d'expérience en Europe
> 30 années en Belgique
> 400 évaluations environnementales
- Ancrage local : Namur, Liège et Bruxelles

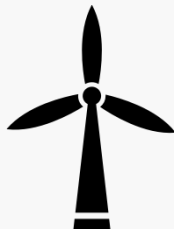


Qui est CSD Ingénieurs Conseils ?



Quels sont les objectifs de la Réunion d'Information Préalable (RIP) ?

Présentation
de l'avant-projet



DEMANDEUR

Informations, observations,
suggestions :

- **Points particuliers** qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences
- **Alternatives** raisonnablement envisageables par le demandeur



→ compléter le contenu
'standard' de l'étude

PUBLIC

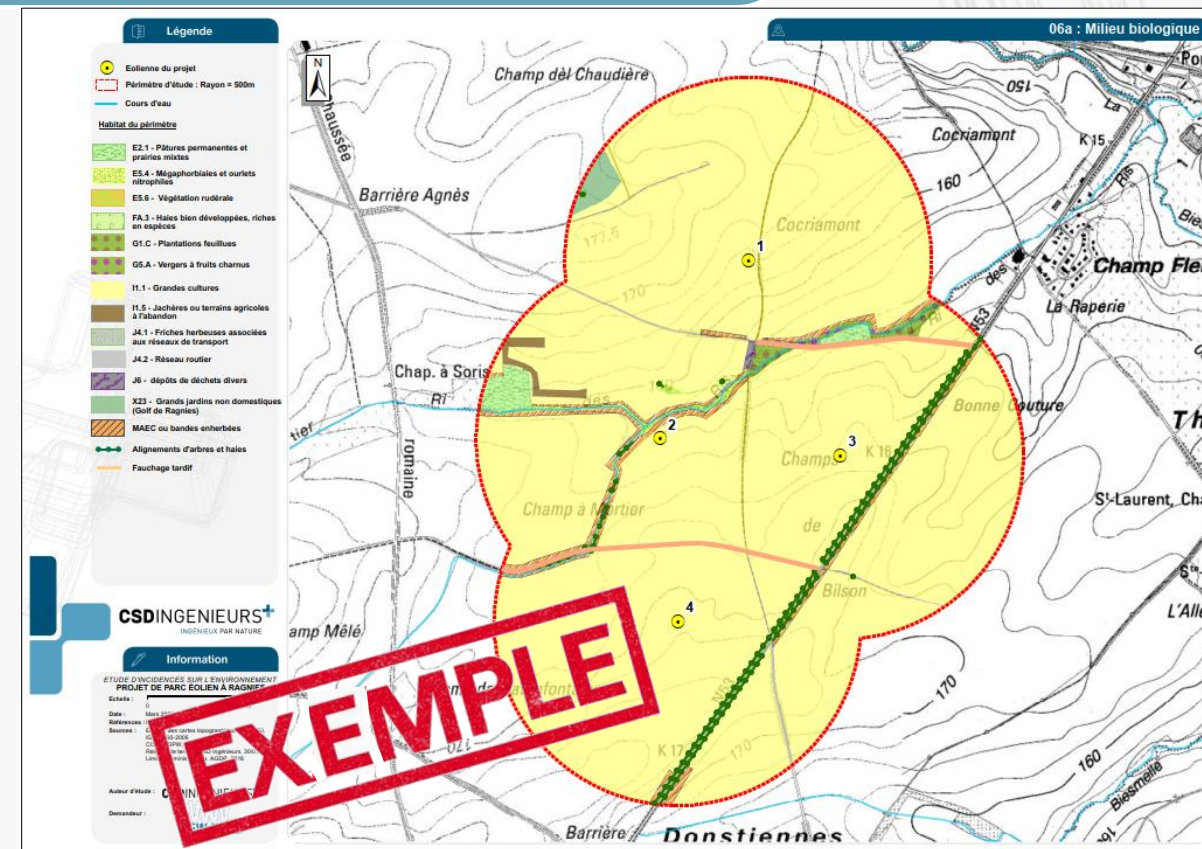
Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

- Présentation du projet
- Analyse de la **situation existante** de l'environnement
- Évaluation des **effets du projet et de son chantier** sur l'environnement
*Sol et Sous-sol, Eaux, Air et Climat, **Milieu biologique**, **Paysage et Patrimoine**, **Acoustique**, **Ombrage**, Activités socio-économiques, Infrastructures, Sécurité, Urbanisme et Aménagement du territoire, Déchets, ...*
- Étude des éventuelles **alternatives** (techniques, d'implantation, de localisation)
- Proposition de mesures pour éviter / réduire / compenser les incidences négatives sur l'environnement = **RECOMMANDATIONS**

Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

MILIEU BIOLOGIQUE

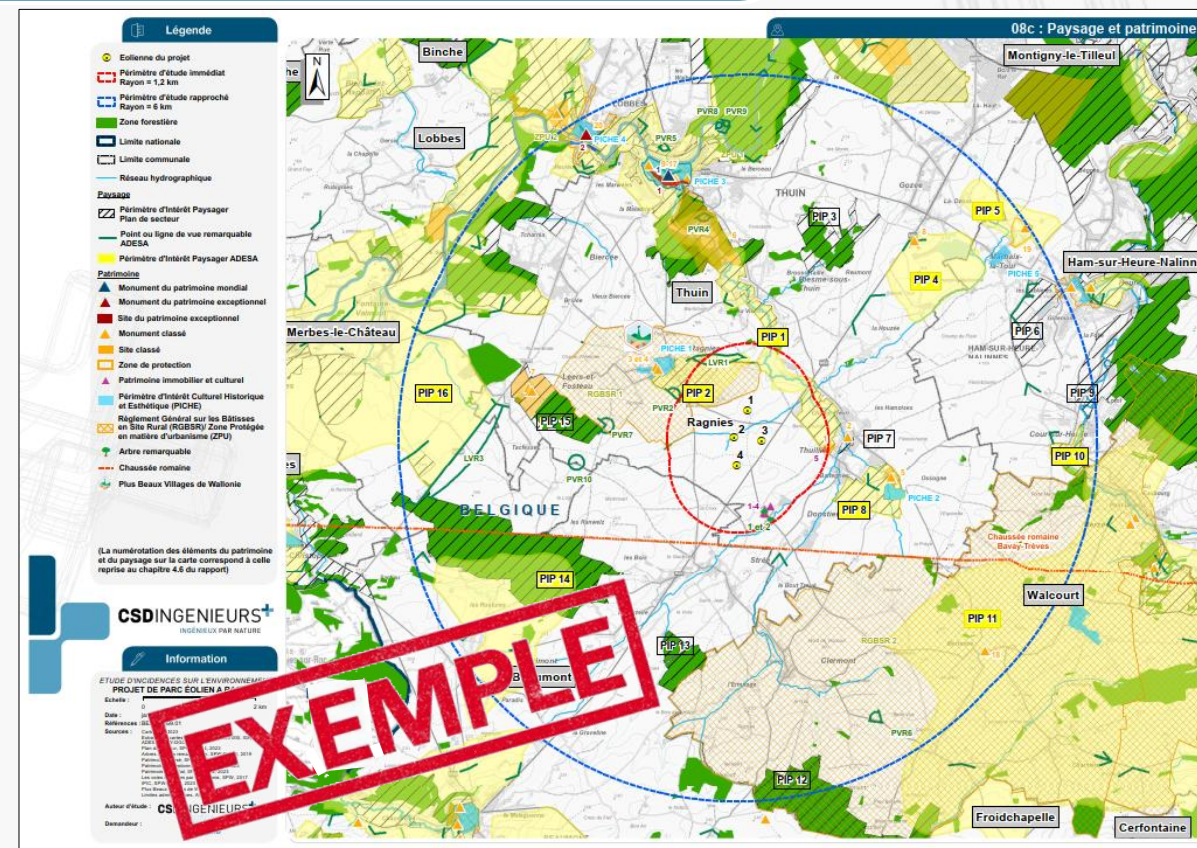
- Relevés dans un rayon de 500 m et durant environ 1 an :
 - Habitats biologiques 
 - Oiseaux (en nidification, en migration, hivernants) 
 - Chauves-souris 
- Caractérisation de la qualité et de l'attractivité biologique du site



Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

PAYSAGE ET PATRIMOINE

- Inventaire et caractérisation des zones d'habitat et habitations isolées
- Qualité paysagère et patrimoniale :
 - Périmètres d'intérêt paysager, points de vue remarquables, etc.
 - Sites et monuments classés, etc.

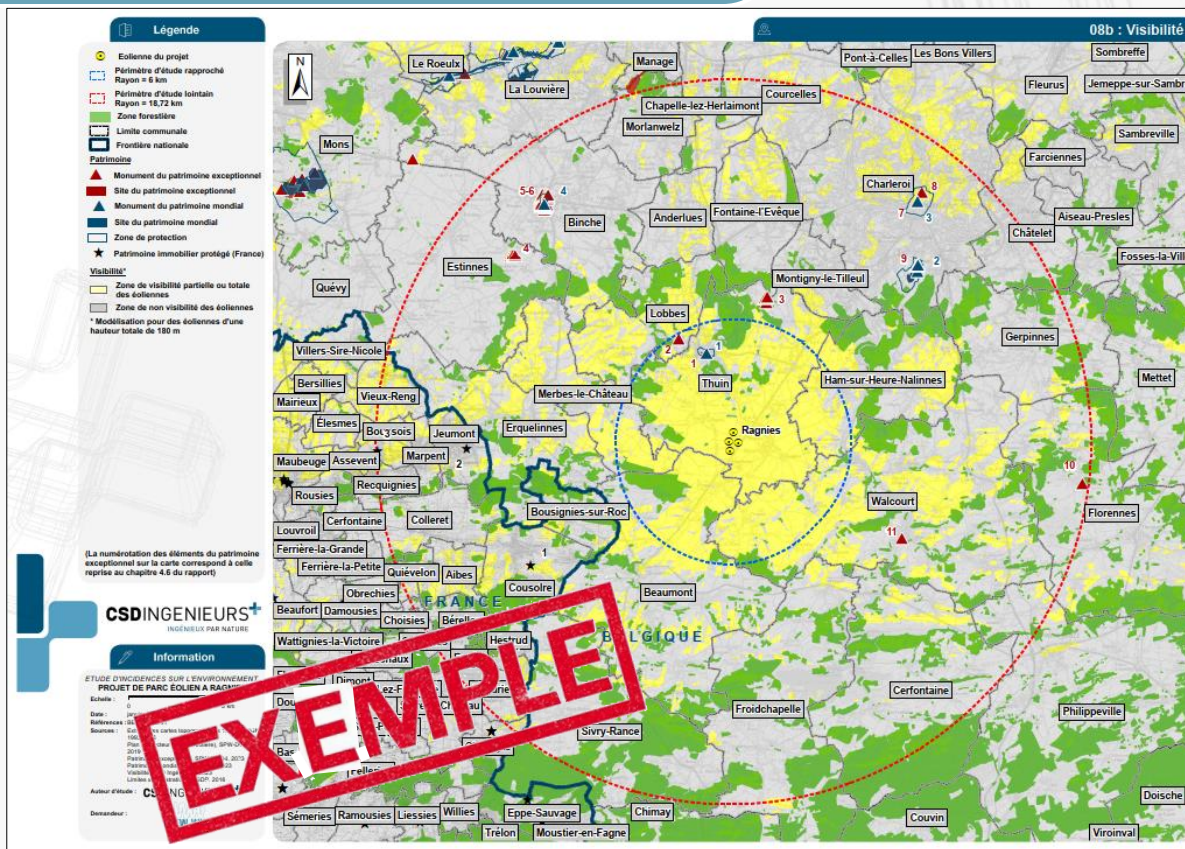


Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Visibilité du projet :

- Modélisation sur base du relief et des zones boisées
- Périmètre d'étude d'environ 15-20 km (selon la formule du Cadre de référence)
- Zones grises = projet non visible



Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Impact paysager :

- Illustration par des photomontages depuis des zones habitées, points de vue, sites emblématiques, etc.

Photomontage 01 : Emines, rue Trieux des Frères

Cadrage vue panoramique



Cadrage vision humaine

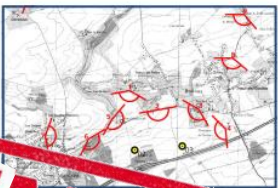


Projet éolien à La Bruyère (Emines)

Données de localisation de la prise de vue 01

Coordonnées Lambert	X : 182 093 Y : 133 970
Altitude	156 m
Distance de l'éolienne du projet la plus proche	973 m
Angle de visée (par rapport au nord géographique)	190°
Champ de vision (horizon)	140°

Carte de localisation



Données techniques

Type d'éolienne	3
Hauteur mât de	
Diamètre du rotor	
Balises de jour	Flash blanc (mât) Flash blanc (nacelle)
Balises de nuit	Feux rouges (mât) Flash rouge (nacelle)
Date de prise de vue	27 août 2013

EXEMPLE

Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

ENVIRONNEMENT SONORE

- Mesure de bruit avec un sonomètre pour caractériser l'ambiance sonore **existante** au niveau des zones habitées proches



Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

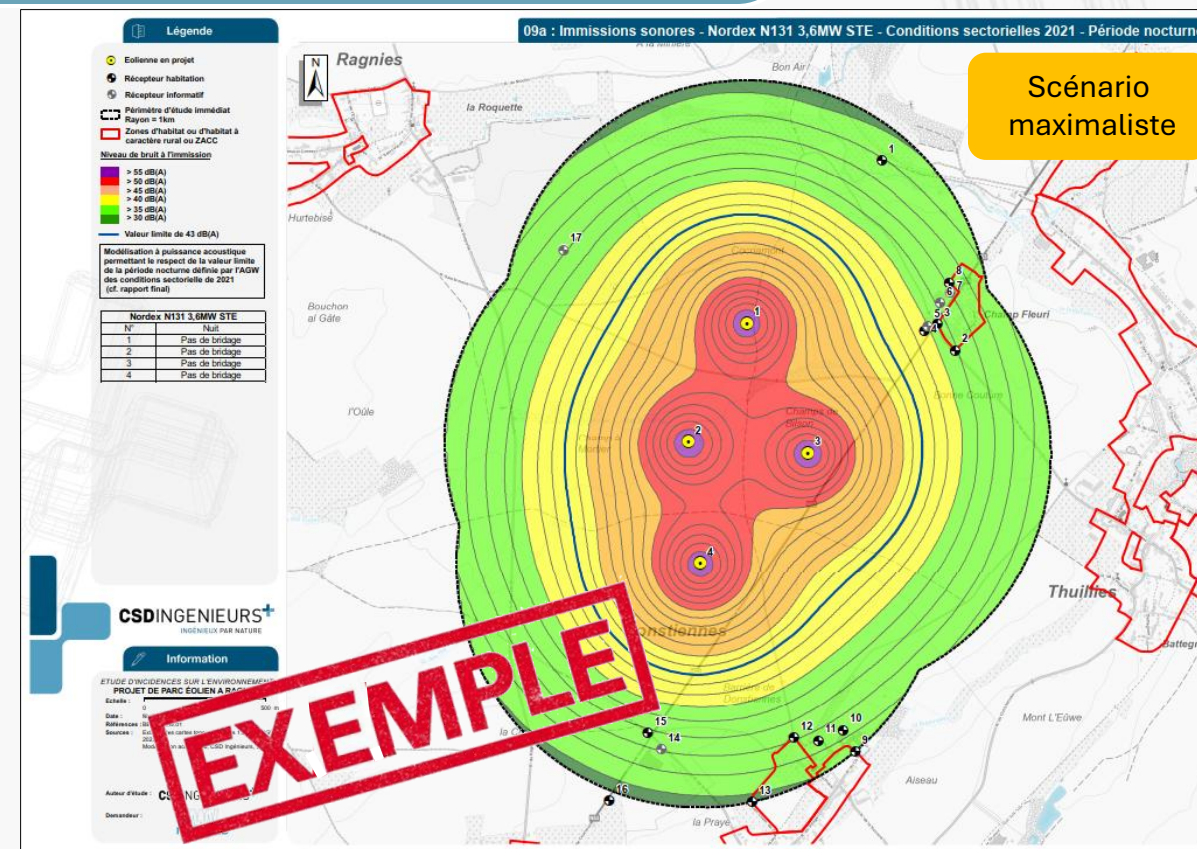
ENVIRONNEMENT SONORE

Impact acoustique :

- Modélisation des niveaux sonores générés par le projet
- Comparaison aux valeurs limites réglementaires

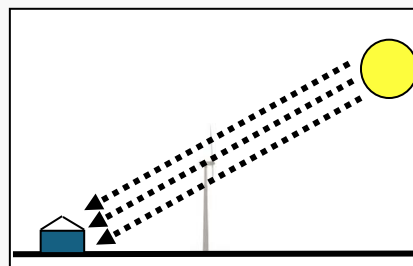
Recommandations :

- Bridage acoustique si besoin
- Suivi acoustique post-implantation



Quel est le contenu d'une étude d'incidences sur l'environnement ?

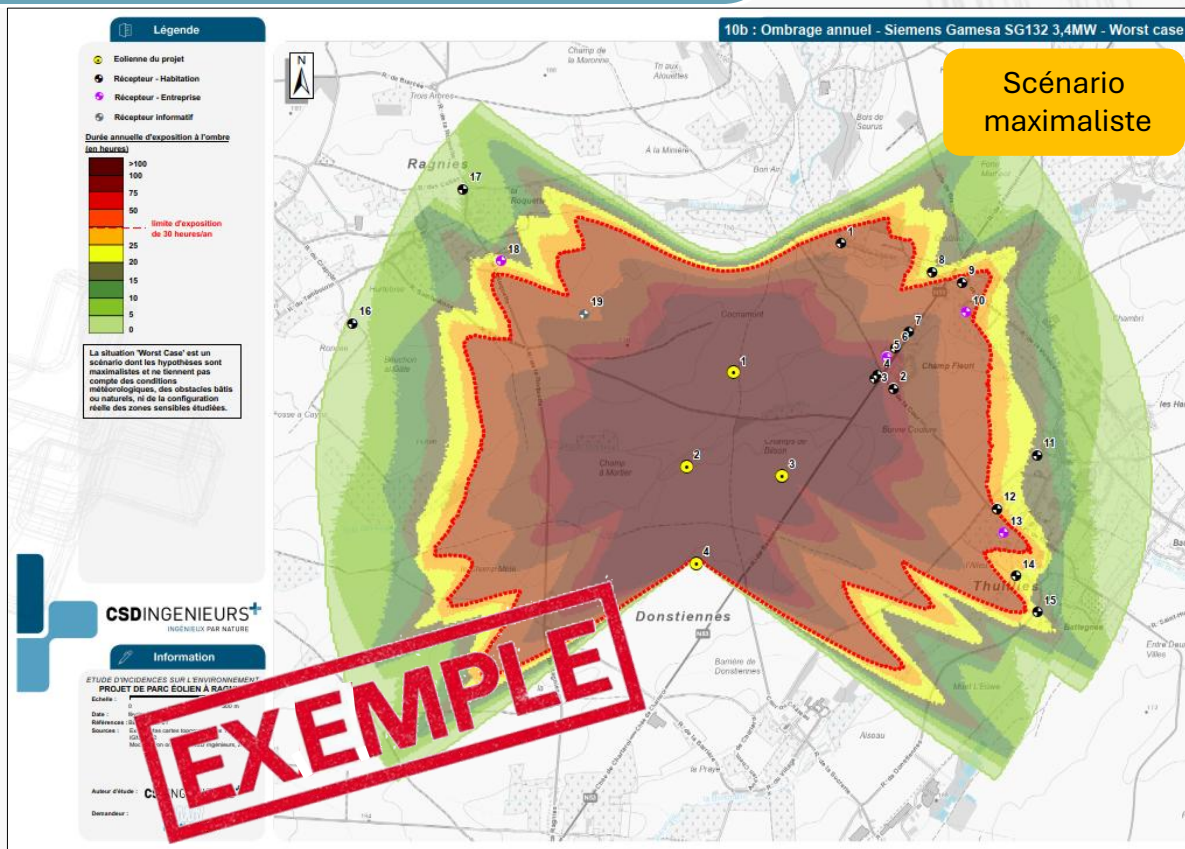
OMBRE MOUVANTE



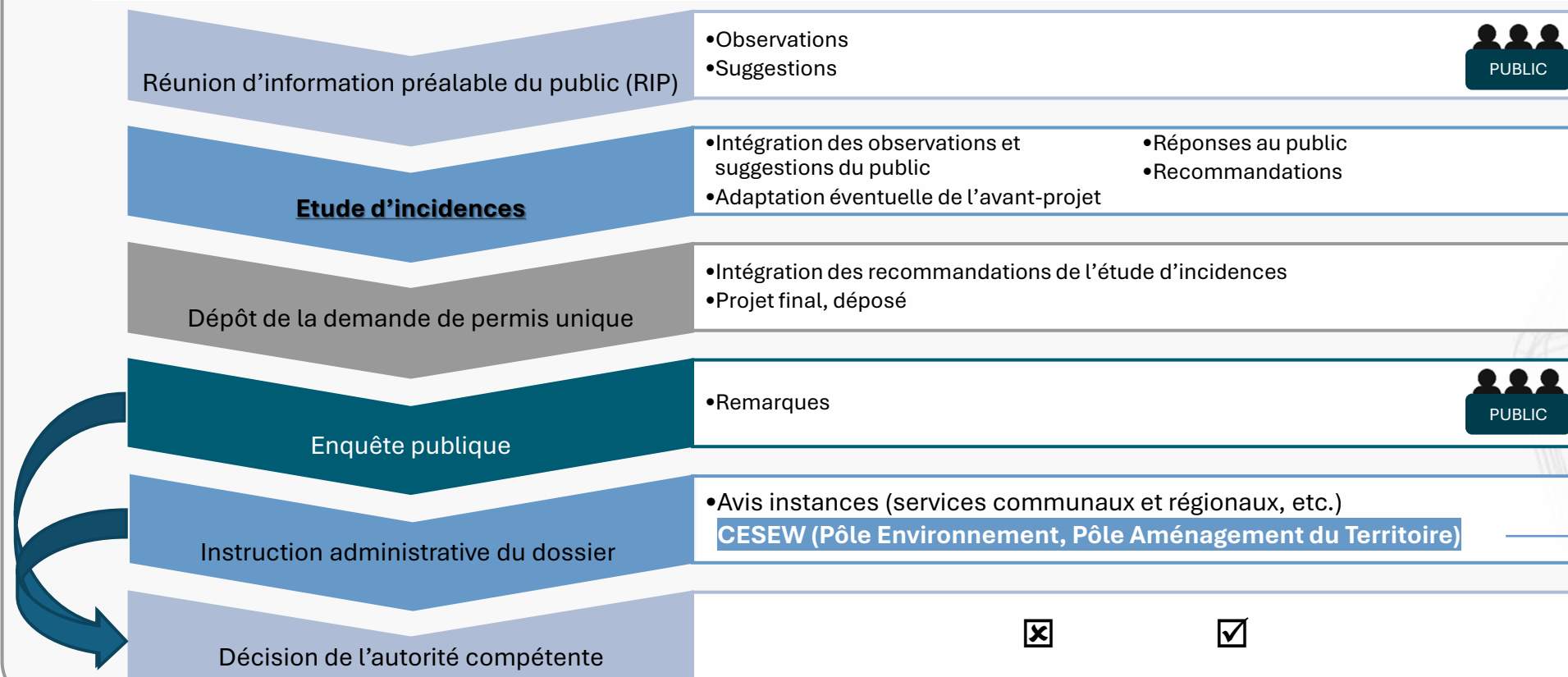
- **Modélisation** de la durée d'ombre mouvante générée par le projet
- Comparaison aux valeurs limites réglementaires (30 min/jour et 30 h/an)

Recommandation :

- Module d'arrêt si besoin



Quand intervient l'étude d'incidences sur l'environnement ?





Merci pour votre attention

CSDINGENIEURS 
INGÉNIEUX PAR NATURE

QUESTIONS/RÉPONSES



LES INTERVENANTS

Porteur de projet

SPARK POWER

Sarah De Vriese - Développeuse de projet

Yvan Vaernewyck - Chef de projet

Geert Maris – Responsable Spark Power

Bureau désigné pour réaliser l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)

CSD INGÉNIEURS

Jean-Christophe Genis – Expert Senior

Nathalie Leroux – Cheffe de projet



POUR RETROUVER LES PRÉSENTATIONS DE CETTE RIP

<https://www.sparkpower.eu/fr/leuze-en-hainaut-zoning-extension/>



Homegrown energy



**Puissance Locale, Avenir Durable:
Construisons Ensemble l'Indépendance Énergétique!**

www.sparkpower.eu